La protection au laboratoire



réelles conséquences sur la santé physique et morale de l'employé qui y est exposé. Le chef d'entreprise est responsable de ses employés et se présente comme garant de leur

sécurité. C'est la raison pour laquelle il est tenu de supprimer ou à défaut de réduire les risques professionnels auxquels est exposé son personnel. Il doit assurer leur sécurité ainsi que protéger

leur santé physique et mentale en instaurant des mesures préventives dans son établissement. En matière de protection professionnelle, il existe deux types de moyens, qui sont complémentaires : les équipements de protection collective et les équipements de protection individuelle (EPI).

Ces deux domaines de protection sont indispensables au bon fonctionnement de toute entreprise. Les équipements de protection collective définissent tous les dispositifs qui sont mis en place dans le but d'assurer un environnement de travail sécurisé, sans gêner les salariés dans leur tâche.

Les équipements de protection individuelle

En complément des dispositifs visant à assurer la protection collective, les équipements de protection individuelle servent à réduire les risques à un niveau minimum, par des moyens techniques équipant le manipulateur. Il peut s'agir des gants, de lunettes ou de casque, ... L'enjeux est de toujours disposer des équipements de protection individuelle qui soient parfaitement adaptés aux risques identifiés.

parfaitement adaptés aux risques identifiés.

L'employeur a le devoir de fournir des équipements de protection individuelle fiables et adaptés. Tout comme pour les équipements de protection collective, l'employeur doit également indiquer explicitement, par le biais d'une signalisation et d'une formation réitérée

régulièrement, dans quelles situations et quelles conditions les équipements de protection individuelle doivent être utilisés : comment porter son masque, comment le nettoyer et le maintenir en bon état, dans quels cas faut-il absolument se munir de gants, ... Les consignes d'exécution doivent être clairement lisibles par tous afin d'éviter tous risques d'exposition au

danger. Les équipements de protection collective et individuelle sont indissociables dans

risques rencontrés, mais l'objectif reste le même : assurer la sécurité en toutes circonstances.

l'organisation de la prévention au sein du laboratoire. Les dispositifs varient en fonction des

Les équipements de protection collective

intégrante au poste de travail. L'aménagement de cette catégorie d'équipement de protection doit donc être anticipée et réfléchie en amont de la construction et de l'équipement des locaux de travail afin d'être parfaitement adaptée.

La protection collective définit l'ensemble des dispositifs d'installations fixes faisant partie

L'entretien de ces équipements est indispensable. Il garantit l'efficacité de ces derniers et permet d'atteindre un niveau de sécurité optimal. Enfin, pour que les équipements de protection collective puissent être optimisés et

convenablement mis à profit, les employés doivent être formés à leurs utilisation et aux consignes d'urgences afin de maintenir la sécurité de leur environnement de travail à son

maximum.